Travailler sereinement en collectif

OBJECTIFS

Etre capable de définir un projet commun à partir des motivations individuelles.
Savoir identifier la place et le rôle de chacun.
S'approprier la mise en place des outils pour gérer le travail en commun.
Acquérir les bases d'outils facilitant la vie du groupe.
Echanges et analyses de pratique : les mises en situation sont basées sur des situations issues des participants.

ENJEUX

La question de l'association en agriculture cristallise de nombreuses attentes : gain de temps libre, baisse de la
pénibilité, efficience économique des fermes, lien social au travail...
De nombreuses personnes, installées ou non, imaginent des projets collectifs pour répondre à ses attentes et ainsi
dépasser les freins et les menaces qui pèsent sur leur exploitation ou leur installation. Cependant, l'association en
agriculture, qu'elle que soit sa forme, peut comporter des écueils et soulève de nombreuses question quant au
fonctionnement à plusieurs.

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis nécessaire

CONTENU

JOUR 1 - Les bases pour un bon fonctionnement à plusieurs.
Connaissance des participants, expression des attentes.
Identifier les fondements d'un bon fonctionnement collectif.
Clarifier son engagement dans le collectif et les valeurs partagées.

JOUR 2 - Se donner des règles
Définir la place et le rôle de chacun.
S'approprier la notion de leadership.
Se définir des règles de fonctionnement dans le futur : élaborer un règlement intérieur.

JOUR 3 - Co-construire un projet commun
Partager ses réflexions sur le règlement intérieur et les orientations des différents collectifs.
Mieux se connaître soi et comprendre l'autre.
Appréhender des outils facilitant la vie du groupe.
Les prochaines étapes de constitution du collectif : établir un plan d'action pour la suite.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternance de séquence d'apport théorique et d'exercices.
Apport d'outils, de méthodes et de contenus adaptés et variés.

MOYENS MATÉRIELS

Salle, paperboard.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluation orale et écrite de la formation, questionnaire d'auto-évaluation des acquis en début et fin de formation.

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ DE L'OF

Agriculture Paysanne 22
N° organisme de formation : 53220533422
N° SIRET : 40 98 56 879 00013

Infos complémentaires

ORGANISÉE PAR
ADEAR Côtes d'Armor

DURÉE : 3 jour(s)
DATE LIMITE : 24/10/2022

TARIFS
Finançable par le fond de formation Vivea
Participation de 21€ à 50€ /jour selon égibilité vivéa. Demande d'Aide Individuelle à la formation (AIF) auprès de Pôle Emploi pour les porteurs de projet

ATTESTATION
Remise en fin de formation

RENSEIGNEMENTS
Pauline Hardy
p.hardy@agriculturepaysanne.fr
ADEAR Côtes d'Armor
Agriculture paysanne 22
93 boulevard Edouard Prigent

22000
Saint-Brieuc
Tel. 02.96.78.95.41
Fax. 02.96.94.16.28

SATISFACTION : 95,15%. Taux d'acquisition des compétences : 91.67%
NOTE : Chacun apporte son pique-nique

RÉFÉRENCES QUALITÉ

qualiopi

DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
05/12/2022	A définir 22000 Côtes-d'Armor	Josette Vivier, Formatrice à l'accompagnement de collectifs. Pauline Hardy, animatrice Agriculture Paysanne.
21/11/2022	Agriculture Paysanne 22 - 93 Bd Edouard Prigent 22000 Côtes-d'Armor	Josette Vivier, Formatrice à l'accompagnement de collectifs. Pauline Hardy, animatrice Agriculture Paysanne.
07/11/2022	Agriculture Paysanne 22 - 93 Bd Edouard Prigent 22000 Côtes-d'Armor	Josette Vivier, Formatrice à l'accompagnement de collectifs. Pauline Hardy, animatrice Agriculture Paysanne.

THÈMES

Autres

FINANCEURS

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)